

AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime,
relatif à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

Date d'envoi par la Safer 11/02/2026 Date du jour d'affichage en mairie 13 FEV. 2026	Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours  13 FEV. 2026 <i>Adjointe déléguée</i> Fabrice VERCEL
--	--

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par substitution :

Dossier d'attribution n°: RS 69 25 0191 01

Qualité de l'attributaire : Mme Mélanie THOMMERET (Gérante centre équestre)

Motif de l'attribution : AGRICULTURE – BAILLEUR - ENVIRONNEMENT – Attribution, dans le cadre de l'article L 141-1 du CRPM en vue du maintien de l'agriculture, de la protection des espaces naturels et agricoles périurbains d'une surface pondérée de 2 ha 27 a 96 ca au profit de Madame THOMMERET, pour la mise à disposition au profit de la SAS FINDEZ reprise en 2024 et qui exploite les installations du centre équestre poney-club du Findez. Cette acquisition permettra de répondre aux besoins des équidés (vie en troupeau, bien être), tout en préservant les boisements présents le long du cours d'eau et en prenant en compte les enjeux environnementaux (ENS). En effet, le bien est entièrement en zone naturelle et présente des espaces de végétaux à protéger le long de la rivière (Espaces Boisés Classés EBC). Un cahier des charges d'une durée de 15 ans sera mis en place dans le cadre de cette acquisition.

Conditions financières : 10 030,20 € (dix mille trente euros vingt centimes)

Parcelles concernées :

Commune de BRINDAS (69) - Surface sur la commune : 2 ha 27 a 96 ca
'SURLEGAUD' : AL-33

Superficie totale : 2 ha 27 a 96 ca